

en service outre-mer mais, étant donné les obstacles à surmonter, un tel plan ne serait pas toujours possible ou praticable. Les facteurs en cause ont fait l'objet d'un examen soigneux et plusieurs d'entre eux sont exposés ci-après. Je puis dire qu'il s'agit ici d'un rapport que m'ont présenté quelques-uns de mes officiers sur cette question. Cela ne doit pas constituer un précédent quant à la divulgation de rapports d'officiers et je ne voudrais pas qu'il en fût ainsi. Mais c'est une question à laquelle le public s'intéresse vivement. Le public devrait se tenir au courant des théories diverses en marge de ce problème avant que l'on établisse des règles immuables et inflexibles qui nous engagent tellement à fond qu'il nous sera impossible de revenir sur nos pas. C'est pour cette raison que je me résous à demander au comité, lorsque je déclarerai qu'il m'est impossible de déposer un document parce qu'il m'a été communiqué à titre confidentiel par un fonctionnaire du ministère, de ne pas considérer une telle déclaration comme un précédent de ma part.

Les raisons pour lesquelles le personnel en service outre-mer bénéficiera de la priorité en matière de démobilisation sont les suivantes;

a) L'opinion publique insistera sans aucun doute pour que notre personnel qui a servi outre-mer bénéficie d'un traitement plus avantageux.

b) Ce personnel a droit à la priorité en matière de démobilisation et tous les projets de réintégration élaborés par le Gouvernement ou par l'industrie doivent tenir compte de ce fait.

c) Il y a lieu de fournir le plus tôt possible à ces militaires l'occasion de retourner dans leurs familles dont ils ont été séparés sans pouvoir venir leur rendre visite pendant leurs périodes de congé;

d) Comme il s'est nécessairement produit dans leur mode de vie et dans celui de leurs familles un bouleversement plus grand que celui auquel ont dû se résoudre les militaires qui n'ont servi qu'au Canada, il n'est que juste qu'on leur permette de retourner à une vie civile normale. En attendant la réorganisation de nos forces permanentes après la guerre, il nous faudra des hommes au Canada pour l'entretien de nos installations et de notre matériel. Au début, ce travail devra être confié à ceux qui sont actuellement libérés mais plus tard il faudrait, dans ce domaine, accorder la priorité à nos troupes d'outre-mer.

J'en arrive maintenant aux raisons qui militent en faveur de la démobilisation des militaires le plus tôt possible, ce qui est le point de vue opposé:

[L'hon. M. Power.]

(a) L'opinion publique protesterait énergiquement contre le régime de retenir plus longtemps qu'il ne faut les conscrits canadiens qui se sont offerts à servir outre-mer.

(b) Garder plus d'hommes qu'il ne serait nécessaire occasionnerait au pays les dépenses additionnelles suivantes:

Soldes et allocations; gratifications ou prestations de réhabilitation lesquelles augmenteraient avec la durée du service; sommes nécessaires à la subsistance de ces militaires; soins médicaux, et le reste; occupation d'édifices qui devraient être réaffectés à leurs usages civils.

Une autre question dont il faut tenir compte c'est la difficulté qu'il y aurait de maintenir le moral et la discipline chez ces troupes au Canada. C'est un point qu'il faudrait considérer s'il fallait attendre qu'on démobilise ceux qui servent outre-mer. Puis, les industries civiles auront besoin de main-d'œuvre et ces industries insisteront pour se procurer des ouvriers qui sont à leur portée. D'autre part, le rapatriement de ceux qui sont outre-mer présenterait de graves difficultés, car il pourrait être difficile d'obtenir des navires. Mentionnons également le problème que poserait le déplacement de troupes d'un théâtre de guerre à un autre lorsque par exemple, nous nous attaquerons aux Japonais. Le problème des navires pourrait présenter des difficultés innombrables. Tel est le système général. Nous devons toujours faire en sorte que les militaires d'outre-mer soient mieux traités que les autres dans les questions de démobilisation et de rapatriement. Nous ne devons jamais perdre de vue cependant que l'application de ce principe peut se heurter à de nombreuses difficultés.

Passant maintenant au traitement prioritaire dans le cas des militaires pris individuellement, je constate que les opinions sont partagées à ce sujet. En tout état de cause, je crois que tous reconnaîtront les deux principes suivants. Premièrement, aucun militaire ne devrait être démobilisé tant qu'il demeure essentiel au service. Deuxièmement, ceux qui désireront que leur démobilisation soit reportée à plus tard pourront rester dans le service pourvu qu'ils puissent y être utiles et satisfaire à certaines conditions. A ce sujet, il convient de mentionner le système des points que les honorables députés connaissent sans doute. Ce système est dû au comité central sur le rétablissement d'après-guerre qu'a établi le parti conservateur et unioniste de Grande-Bretagne. Il a été exposé dans une brochure intitulée *Looking Ahead*. Pour autant que je sache, ce système des points n'a pas encore été reconnu par les forces armées